



Services Techniques  
N° tél. : 01 69 49 77 05  
N/Réf. : NDA/ED/SM

**DECISION N° 99/68**

**OBJET :** Décision en date du 1er septembre 1988 relative à la conclusion d'un contrat de location d'un appartement communal sis 2 rue, de Concy avec Monsieur Alain MARGAINE: abrogation

Le Député-Maire de la Commune de d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 122 - 20 du Code des Communes,

VU la décision en date du 1er septembre 1988 relative à la conclusion d'un contrat de location d'un logement communal sis 2, rue de Concy à Yerres avec Monsieur Alain MARGAINE,

VU le contrat correspondant reçu en sous-préfecture le 5 Août 1988, la commune donnant en location ledit logement, à l'intéressé, à compter, du 1er septembre 1988,

CONSIDERANT que Monsieur Alain MARGAINE a changé de profil de poste et s'est ainsi vu confié les missions de gardien du Parc Caillebotte sise 2-6 rue de Concy à Yerres, par arrêté municipal portant, concession de logement par nécessité absolue de service,

CONSIDERANT qu'il occupe dorénavant le même logement par nécessité absolue de service

CONSIDERANT qu'il convient donc d'abroger la décision susvisée et de résilier de plein-droit le contrat de location correspondant,

**- DECIDE -**

D'abroger la décision en date du 1er septembre 1988 relative à la conclusion d'un contrat de location d'un logement communal sis 6 rue de Concy à Yerres avec Monsieur Alain MARGAINE,

DIT que le contrat de location correspondant a été résilié par lettre recommandée avec accusé de réception, d'un commun accord avec l'intéressé.

Fait à YERRES le 16 Mars 1999



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - Tél. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

